



Jean-Claude GAUDIN

Le, 16 avril 2015

Vice-Président du Sénat

-

Ancien Ministre

-

*Sénateur des
Bouches-du-Rhône*

-

Maire de Marseille

Monsieur Michel LAMBERTI

Président de la FSN 13

233 Corniche Kennedy

13007 MARSEILLE

Réf. à rappeler :
CAB/JCG/NJ/MM- N° 057-15

Monsieur le Président,

Par votre courrier, transmis le 10 avril dernier, vous avez bien voulu attirer mon attention sur l'amendement à la Loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite Loi NOTRe, voté par la majorité socialiste à l'Assemblée Nationale, concernant la mise en place d'une nouvelle Taxe de Mouillage dans les Aires Marines Protégées.

Comme je l'avais indiqué, le 16 mars dernier, dans un courrier adressé à la Chambre Syndicale des Professionnels du Nautisme de Marseille et sa Région, en tant que Maire de la 1ère commune littorale de notre Pays et qui plus est disposant du premier Parc National Péri-Urbain, une telle disposition fiscale heurte ma conception de la Mer vécue avant tout comme un espace de liberté.

Les 57 Km de côtes dont nous disposons à Marseille sont à la fois des espaces naturels qu'il faut protéger, mais aussi, des espaces de loisirs et d'usages traditionnels qui ne peuvent être marchandés ou confisqués au privilège des plus aisés.

Les mesures de protection du littoral pour être efficaces doivent être acceptées par tous et respectueuses des usages. Un tel dispositif imposé sans concertation ni contrepartie est voué à l'échec.

Avec mes collègues membres du Groupe UMP du Sénat, dans le prolongement du travail d'amendement mené par mon ami le Député Dominique TIAN, nous nous opposerons à la Haute Assemblée à l'adoption de cet article de la Loi NOTRe malgré l'entêtement du Gouvernement Socialiste.

Aussi, à la suite des échanges que vous avez eu avec mon cabinet, j'ai le plaisir de vous informer que je cosignerai un amendement de suppression de l'article instaurant cette taxe lors de son examen en 2^{ème} lecture, à la fin du mois de Mai.

Si malgré cela le Gouvernement Socialiste persistait dans la mise en place d'un tel dispositif à l'Assemblée Nationale, c'est à nous, élus locaux, que reviendra in fine le dernier mot.

Maire de Marseille je m'opposerai toujours à la mise en place d'une telle fiscalité par l'Etat comme par notre intercommunalité qu'elle soit Communauté Urbaine ou Métropole.

Mes homologues, Maires des autres communes littorales de la Métropole Aix-Marseille- Provence devraient me soutenir dans cette démarche.

Conscient des impacts économiques, touristiques d'un tel dispositif, vous pouvez croire en mon plus total engagement dans ce nouveau combat contre la boulimie fiscale du Gouvernement.

Espérant par la présente vous avoir rassuré quant à mes intentions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Et de vous remercier de plus de ce


Jean-Claude GAUDIN